

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 361

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ment des plus débattues, puisqu'elle risque précisément de faire l'objet d'un référendum. M. Friedli sut nous exposer d'une façon claire et intéressante le mécanisme de cette loi. Il est certain qu'au début la rente annuelle à toucher par les ayants droit ne sera pas très élevée. Mais à tout prendre, mieux vaut un « tiens » que deux « tu l'auras ». La génération à venir pourra, du reste, toujours corriger, améliorer la loi et augmenter le montant de la rente, si elle le désire. Un autre point est non moins certain, c'est que cette loi concerne autant, si ce n'est plus, les femmes que les hommes, puisque, paraît-il, les femmes atteignent un âge plus avancé que ceux-ci. Comme d'ordinaire, on nous invite à déployer tous nos moyens de persuasion pour convaincre nos pères, maris et frères électeurs de la nécessité d'une telle réforme sociale. Comment se fait-il qu'estimées incapables de nous prononcer personnellement sur cette loi au moyen d'un bulletin de vote, on nous attribue tout à coup une joute assez éclairée pour reconnaître la valeur et l'opportunité d'une telle mesure légale, et pour qu'on sollicite vivement notre concours? On nous enjoint d'une façon détournée de persuader, d'influencer le sexe fort, et après cela on ne manquera pas de nous reprocher d'agir par ruse. Décidément la logique est une perle masculine.

Puis, ce fut M^{lle} Serment (Lausanne) qui nous parla de la vie et de l'activité de M^{lle} Pieczynska, féministe d'avant-garde et femme d'élite, à la pensée si riche et si large. Au travers de difficultés morales et physiques sans nombre, cette femme trouva le temps et les moyens de s'occuper avec compétence et fruit d'une foule de questions sociales. Aucun être souffrant ne lui était indifférent. Chose rare, elle savait donner et apporter du réconfort à chacun. Visage du passé, hélas! mais visage combien vivant pour ceux qui ont eu le privilège de la connaître.

Avec M^{lle} Gillibert-Randin (Moudon), qui choisit pour titre: *La paysanne et le suffrage des femmes*, l'auditoire fut conquis. Qui, en effet, plus que la femme paysanne mérite le droit de vote? Nourricière du pays en temps de guerre, alors qu'hommes et chevaux sont mobilisés, elle est traitée de quantité négligeable en temps de paix. Quand la paysanne prendra-t-elle conscience de la valeur économique de son travail et réclamera-t-elle le droit de discuter, d'accepter ou de refuser les lois et tout spécialement celles qui la concernent directement, quand on ne citerait pour exemples que le monopole du blé ou le régime des alcools, etc.?

La conférence de M^{lle} Gagg-Schwarz (Berne) sur *Le travail des femmes et le chômage*, vint également en bonne place pour détruire la tendance trop marquée dans le public de rendre les femmes en partie responsables du chômage et de la crise mondiale. Chiffres en mains, tirés de statistiques fédérales, M^{lle} Gagg a pu nous prouver que le pourcentage des femmes qui travaillent, contrairement à ce que l'on prétend volontiers, est moindre aujourd'hui qu'il ne l'a été il y a une cinquantaine d'années. Les femmes autrefois travaillaient en beaucoup plus grand nombre comme ouvrières de fabrique ou comme ouvrières isolées à domicile. Aujourd'hui, la femme a perfectionné son activité et s'est orientée dans d'autres directions, bureaux, carrières libérales, etc. On lui reproche de faire une concurrence déloyale à son collègue l'homme, d'envahir les professions et d'accepter des salaires moindres, comme si le boire et le manger étaient des besoins uniquement masculins. Mais si l'employeur payait la femme autant que l'homme pour un travail égal, les femmes en seraient les premières réjouies. Or, quatre-vingt-dix fois sur cent, ce sont des hommes qui emploient la main-d'œuvre féminine, et qui la rémunèrent, sciemment, de façon odieuse. A eux donc d'en supporter une part des conséquences aussi.

M^{lle} Leuch, présidente nationale, obtint salle pleine pour sa conférence: *Notre programme politique féminin*, sujet que nous devrions nous acharner à vulgariser dans toutes les couches de nos populations, aux fins de répandre nos revendications et surtout d'en justifier le pourquoi. Protection et non désagrégation de la famille, protection de l'enfance, de la jeunesse, formation professionnelle des femmes, salaire normal de leur travail, assurances sociales (maternité et autres), lutte contre la tuberculose, les maladies vénériennes, la traite des femmes et des enfants, lutte contre la guerre, etc., tous problèmes qui pourraient être résolus et résolus qui pourraient être pansés plus efficacement si nous étions électrices.

A côté de ces conférences publiques du matin, le cours avait organisé également quelques conférences du soir à tendances indirectement féministes. Relevons tout particulièrement celle de M^{lle} Serment, faite dans la salle du Tribunal d'Avenches, sur *Ce que peuvent faire les femmes pour la paix*, conférence qui réunit un public sympathique et nombreux; et celle de M^{lle} Werder (Zurich), à Morat, sur la prochaine conférence du désarmement de février 1932.

Le traditionnel thé suffragiste du mercredi soir, offert par l'A.S.F., et auquel étaient conviées de nombreuses personnalités de Morat et environs, ne manqua pas d'humour et d'entrain. La ville de

Morat s'y était fait représenter par son syndicat, M. le Stadtammann Staub. La partie récréative du cours fut cette année un peu limitée par les circonstances, mais chacune gardera un charmant souvenir de la course en bateau sur le lac de Morat, qui aboutit à La Praz (Vully), et du thé en plein air pris à Morat, au cours duquel toutes les participantes décidèrent d'envoyer un télégramme au Conseil fédéral, et plus spécialement à M. le Conseiller fédéral Haerlin, au sujet de la fameuse pétition pour l'introduction du suffrage féminin en Suisse, déposée en juin 1929 déjà en mains des Chambres fédérales, et à laquelle il n'a pas encore été donné le moindre suite, sauf l'explication humiliante de M. Haerlin, publiée récemment par le Bund.

Le samedi matin, dernier jour, une discussion nourrie et animée sur les moyens de propagande suffragiste clôtura le cours. Il y fut relevé surtout combien chez nous la cause du suffrage des femmes avance lentement. L'esprit plutôt tiède de nos suffragistes (nos chefs mis à part) n'en serait-il pas un peu cause? N'y aurait-il pas lieu de donner à notre mouvement un caractère plus actif, plus énergique, par des démonstrations publiques: cortèges, pétitions réitérées, protestations incessantes au moyen de la presse et de l'affiche à l'occasion de chaque élection cantonale ou fédérale, sans se laisser intimider par des menaces telles qu'on cru devoir nous adresser les partisans de la loi sur le régime des alcools, lors de la dernière votation fédérale dans ce domaine. (Le Comité pour le suffrage féminin ayant fait préparer des affiches de protestation contre l'exclusion des femmes du droit de vote en pareille matière (alcool), ces Messieurs intervinrent énergiquement pour obtenir notre silence en déclarant élégamment et logiquement que si nous protestions ils rendraient les femmes responsables d'un échec éventuel de la loi. Autant de suggestions qui furent, comme nous l'avons dit, châtimentement comotées et qui témoignent que les femmes commencent à se lasser d'attendre patiemment d'une part leurs droits politiques et de continuer à remplir d'autre part leurs devoirs de citoyennes.

En résumé, le cours fut bon. Un grand merci tout spécialement à M^{lle} Dutoit et à M^{lle} Grütter, nos directrices si dévouées et si appréciées.

E. KAMMACHER.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

XXX. Assemblée générale à Vevey, samedi 26 et dimanche 27 septembre 1931

Corseaux et La Tour-de-Peilz, août 1931.

Mesdames et chères Alliées, Nous avons le plaisir de vous inviter à la XXX. Assemblée générale de l'Alliance, qui aura lieu à Vevey les 26 et 27 septembre prochain. Notre Assemblée a dû être avancée pour des raisons pratiques: manque de locaux à une date ultérieure, et coïncidence avec les vendanges, ce qui aurait empêché quelques-unes des Sociétés invitées de s'y faire représenter.

Nous vous rappelons tous les points touchant l'organisation de ces journées. La carte de déléguée, jointe à cette circulaire, devra être échangée à la salle des séances contre la carte rose de vote. Une déléguée ne peut représenter que deux sociétés. La carte rose ne sera délivrée que contre la carte blanche de délégation, cette dernière étant notre seul moyen de contrôler quelles sont les Sociétés représentées. D'après l'art. 11 du règlement, les déléguées devraient pouvoir comprendre deux des langues nationales.

Nous serions très reconnaissantes aux Sociétés qui ne peuvent envoyer des déléguées de bien vouloir nous en informer. La caisse de voyage est ouverte à toutes les Sociétés qui en font la demande motivée. Les demandes devront être envoyées à notre trésorière, M^{lle} Schindler, Oberer Quai, 6, Bienne, laquelle accepte avec reconnaissance les dons destinés à alimenter la caisse (Chèque postal IV A 612). Pour tous les autres renseignements, nous vous renvoyons à l'invitation des Sociétés veveysannes, que vous trouverez au bas de la circulaire.

Notre ordre du jour porte une proposition du Comité que nous vous prions d'étudier.

Le sujet de notre grande Conférence publique sera le désarmement. Ce problème ne paraît peut-être guère en rapport avec vos activités respectives, mais votre Comité, autant que les Sociétés veveysannes l'ont considéré comme s'imposant à l'Alliance nationale dans les circonstances actuelles. En effet, il est d'une portée telle qu'aucune femme consciente de son devoir social ne peut lui rester étrangère.

Pour terminer, nous avons le plaisir de vous annoncer l'affiliation d'une nouvelle Société: l'Association amicale des écoles enfantines de Genève, présidente: M^{lle} Mathil.

Dans l'espoir de vous rencontrer nombreuses dans notre chère petite ville du haut lac, nous vous envoyons nos salutations les meilleures.

Pour le Comité:

La Présidente: A. DE MONTET.

La Secrétaire: F. MARTIN.

Proposition du Comité.

«Le Comité propose que l'Assemblée vote l'édition de l'Annuaire des Femmes suisses par les soins de l'Alliance.»

Motifs: Le Comité désire éditer à nouveau l'Annuaire des Femmes suisses qui est une source de documentation nécessaire à nombre de nos sociétés. M^{lle} Gerhardt, son ancienne éditrice, nous cède ses droits à condition que l'Association pour le Suffrage féminin ait deux membres dans le Comité de rédaction du nouvel Annuaire. Serait déjà acquies à ce Comité: M^{mes} Zellweger et de Montet pour l'Alliance, M^{mes} Gerhardt et Vuilleminet pour l'A.S.S.F. L'Annuaire paraîtrait sous une forme élargie. Voici le contenu que nous prévoyons:

1. une chronique féministe suisse;
2. une chronique féministe internationale;
3. la liste des Sociétés;
4. le texte des pétitions envoyées aux autorités par nos grandes associations féminines;
5. un article biographique;
6. un extrait des statuts et un article concernant une activité spéciale d'une des associations féminines suisses;
7. un article émanant d'une des Commissions de l'Alliance;
8. le rapport de l'Alliance dans les deux langues et un extrait de son rapport financier.

L'Annuaire ne paraîtrait que tous les deux ans; Nous vous proposons le mode de faire suivant: l'année où paraîtrait l'Annuaire, nos Sociétés le recevraient à la place de notre rapport habituel. Elles recevraient séparément le procès-verbal de l'Assemblée des déléguées.

De cette manière nous espérons procurer à nos Sociétés une documentation utile à leur travail. D'autre part, en répandant notre rapport par le moyen de l'Annuaire, nous comptons faire connaître l'Alliance dans des cercles toujours plus vastes.

L'année où l'Annuaire ne paraîtrait pas, notre rapport revêtirait sa forme habituelle. Nous ne prévoyons pas de lourde charge financière, bien qu'il faille compter avec un déficit. (Pour l'ancienne entreprise le déficit annuel se montait à environ 200 francs).

Lettre d'invitation

Vevey, août, 1931.

Mesdames et chères Alliées, C'est avec joie que les Sociétés féminines de Vevey se préparent à accueillir dans leur petite ville l'Alliance à l'occasion de sa 30^{ème} assemblée générale. Nous vous recevrons de notre mieux, avec des ressources moindres que les capitales des cantons; ainsi l'Alliance devra s'installer tout simplement au Théâtre de Vevey, faute d'un local officiel suffisamment grand. Nous aurons le plaisir de vous offrir le samedi soir une soirée familière au Casino du Rivage, où nous espérons que les déléguées de l'Alliance pourront faire bonne connaissance avec les membres de nos Sociétés féminines vaudoises. Le banquet officiel aura lieu le dimanche à 13 h. à l'Hôtel des Trois Couronnes (6 fr.).

Les déléguées qui désirent être reçues pour la nuit dans les familles veveysannes sont priées de s'inscrire avant le 15 septembre auprès de M^{lle} Henri Couvreur, rue du Clos, 5, Vevey. D'autre part, nous vous indiquons les hôtels suivants auxquels les déléguées voudront bien s'adresser directement pour retenir les chambres:

	chambre et petit déjeuner
Grand Hôtel	Fr. 7.75 ou 6.75
Hôtel du Lac	» 7.— ou 6.50
Hôtel d'Angleterre	» 5.50
Hôtel Pension Comte	» 6.75 ou 6.50
Hôtel Pension Nuss	» 7.75 ou 6.75
Hôtel de la Gare et Touring	» 6.50 ou 6.—
Hôtel des Familles	» 5.—

Un culte interecclésiastique, offert aux déléguées et amis de l'Alliance aura lieu le dimanche matin, à 8 h. 45, au Temple de St-Claire. Nous espérons qu'un bon nombre de déléguées resteront à Vevey le dimanche après-midi. Si le temps le permet, nous organiserons pour elles à choix:

1. une promenade en auto-car par Chardonne à la route de la Corniche avec arrêts éventuels (fr. 3.50).
2. une promenade en bateau sur le haut lac entre 15 et 18 h. (fr. 3.70 et 2.40);
3. une excursion au Pélérin, en funiculaire (1.80).

Un petit bureau installé à la gare de Vevey (salle des commissionnaires) fournira les renseignements désirables à l'arrivée et délivrera les cartes de banquet.

Nous formons le vœu que toutes les déléguées et invitées à l'Assemblée aient complète satisfaction de leur visite à Vevey, nous souhaitons un beau temps, beaucoup de cordialité et que, malgré

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES POUR FEMMES, GENÈVE

subventionnée par la Confédération.

Semestre d'hiver: 22 Octobre 1931—19 Mars 1932

Culture féminine générale: cours de sciences économiques, juridiques et sociales. Préparation aux carrières d'activités sociales: protection de l'enfance, d'établissements hospitaliers, direction d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires. Ecole de «Laborantines» sous la direction d'une commission spéciale. Cours pour infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge. Des auditrices sont admises à tous les cours. Le Foyer de l'Ecole, où se donne le cours de ménage, cuisine, coupe, etc., reçoit des étudiantes de l'école et des élèves ménagères comme pensionnaires. Prog. 50 ets. et renseignements par le secrétariat, rue Charles Bonnet, 6.



ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES

DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 1931

Bureau Temporaire de Genève

6, Rue de Saussure, 6

Au 1^{er} étage

(à une demi-minute de la Salle des Assemblées de la Société des Nations)
Téléphone 52.950

Invitation à toute personne de passage à Genève à cette époque qu'intéresse le mouvement féministe international

Renseignements et adresses. — Cartes d'entrée pour les séances de la S. d. N. — Journaux féministes — Thé tous les jours, sauf le dimanche, dès 4 h. — Conférences et causeries. — Réunions familiales et réceptions. — Restaurant au rez-de-chaussée.

la simplicité de la réception, nous passions ensemble de bons moments animés d'une véritable sympathie.

Nous vous prions, Mesdames et chères Alliées, d'agréer nos salutations les meilleures.

Fédération des Unions des Femmes du Canton de Vaud,

Union des Femmes de Vevey,

Section de Vevey des Femmes abstinences,

Groupe de Vevey du Suffrage féminin, Union Chrétienne de jeunes filles.

N. D. L. R. Nous publierons dans le prochain N.° du Mouvement le programme complet de l'Assemblée de Vevey; mais nous engageons des maintenant nos lectrices à réserver ces deux journées des 26 et 27 septembre pour pouvoir participer à ces intéressantes séances.

A travers les Sociétés

Conseil International des Femmes.

Durant le mois de septembre, le Conseil International des Femmes aura, comme l'année passée, un Bureau temporaire à l'Athénée de Genève, qui sera le rendez-vous des membres de Conseils Nationaux de tous les continents, qui se rendent à cette époque dans la ville de la S. d. N.

M^{lle} van Eeghen, secrétaire générale du C.I.F., sera à Genève tout le mois de septembre, tandis que plusieurs des vice-présidentes du C.I.F., parmi lesquelles M^{lle} Avril de Sainte-Croix, y passeront quelque temps. Une série de thés et de causeries seront organisés pour rencontrer les personnes marquant en séjour à Genève pour la durée de l'Assemblée.

Garnet de la Quinzaine

Samedi 5 septembre:

GENÈVE: Athénée, 10 h. 30. Réunion sur convocation du Comité spécial pour le Désarmement du Comité de Liaison des Organisations féminines internationales.

Id. Athénée, 2 h. 30. Réunion sur convocation de la Commission permanente mixte des grandes Organisations féminines internationales (Joint Standing Committee).

Id. Athénée, 4 h. Réunion sur convocation du Comité de Liaison des organisations féminines internationales.

Dimanche 6 septembre:

GENÈVE: Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 6, rue de Saussure, 2 h. 30. Réunion sur convocation de la Commission pour la paix et la S. d. N. de l'Alliance.

Lundi 7 septembre:

GENÈVE: Bâtiment Electoral, 11 h.: Ouverture de la XI^{ème} Assemblée plénière de la S. d. N. Id. Bureau temporaire de l'Alliance Internationale 6, rue de Saussure. Réception par invitations, en l'honneur du Comité Exécutif de l'Alliance et des femmes déléguées à l'Assemblée de la S. d. N.

Mardi 8 septembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue d'Étiennette. Dumont. Réunion sur convocation du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Mercredi 9 septembre:

GENÈVE: Union des Femmes. Suite des séances de ce Comité.

Jeudi 10 septembre:

GENÈVE: Union des Femmes. Suite des séances de ce Comité.

Id. Club International, 4, rue de Monthoux, 20 h.: Dîner offert aux femmes membres de délégations à l'Assemblée de la S. d. N. par les organisations féminines internationales.

Mardi 15 septembre:

GENÈVE: Club international, 4, rue de Monthoux, 20 h.: Dîner suffragiste organisé par l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Jeudi 17 septembre:

GENÈVE: Club International: Dîner offert par l'Equal Rights International.

DES LE 1^{er} SEPTEMBRE 1931

OUVERTURE DU

Restaurant Antialcoolique

2, rue de la Rôtisserie, 2

Sous le patronage de l'Union des Femmes SALLE POUR FAMILLES PRIX MODÉRÉS Repas à 2 fr.—. Thé, etc.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE